



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 57216

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la disparition de l'émission Montagne. Cette émission ne rencontrait pas seulement un intérêt chez les passionnés de la montagne, mais elle savait, par une ouverture sur les modes de vie et ses analyses sociales et économiques, intéresser un large public à l'image de ce qu'est Thalassa pour les passionnés de la mer. Aussi, il lui demande si elle entend intervenir afin qu'une telle émission retrouve sa place sur une chaîne publique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur la suppression de l'émission Montagne de France 3. En premier lieu, il convient de rappeler qu'en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et complétée par la loi du 1er août 2000 relative à la liberté de communication, les chaînes publiques sont seules responsables de leur programmation, dans le cadre des missions qui leur sont imparties par leur cahier des missions et des charges, et ce, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Toutefois, en ce qui concerne l'émission évoquée, s'agissant d'un programme dont l'intérêt pour les téléspectateurs situés en zone montagneuse est indéniable, la chaîne n'en a pas abandonné le thème mais a souhaité modifier une formule qui était diffusée depuis de nombreuses années. Dans ce cadre, France 3 prépare une nouvelle collection de documentaires, sous forme de rendez-vous mensuels, dont la diffusion est prévue avant l'été prochain qui, tout en présentant les aspects sportifs et techniques liés à la montagne, devrait être davantage axé sur les questions de société propres à la vie en milieu montagnard. Enfin, un autre magazine intitulé Chronique d'en haut et portant sur un thème proche de la montagne, est toujours diffusé dans la majeure partie des stations régionales de France 3.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57216

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 510

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1806